

Règlement de sélections pour les 48^{es} Championnats du monde à La Rochelle

Préambule

Seuls les joueurs de **nationalité suisse**, affiliés à la FSSc ou à une fédération étrangère, peuvent représenter la Suisse lors des épreuves Elite duplicate et classique.

1. Critères de sélection

1.1. Elite duplicate – catégories adultes (E, S, V, D)

Sont sélectionnés d'office :

1. les joueurs sélectionnés hors quota. Ces joueurs sont :
 - les anciens champions du monde Elite toutes catégories,
 - les champions du monde Elite en titre par catégorie,
 - les cinquante premiers joueurs du classement international FISF de Scrabble duplicate arrêté au 31 mars 2019.

Sont ensuite sélectionnés :

2. les n joueurs non déjà sélectionnés au point 1.1.1 les mieux classés au classement international FISF de Scrabble duplicate arrêté au 2 juin 2019 :
 - en catégorie Espoir : n = 4,
 - en catégorie Senior : n = 10,
 - en catégorie Vermeil : n = 6,
 - en catégorie Diamant : n = 3.

1.2. Elite duplicate - catégories jeunes (C, J)

La catégorie Cadet regroupe l'ensemble des joueurs Cadet, Benjamin et Poussin.

Sont sélectionnés d'office :

1. les joueurs sélectionnés hors quota (cf. critères au point 1.1.1).

Sont ensuite sélectionnables :

2. tous les joueurs non déjà sélectionnés au point 1.2.1 satisfaisant le critère de sélection suivant :
 - en catégorie Cadet : avoir marqué un pourcentage non nul de série 4,

- en catégorie Junior : avoir marqué un pourcentage non nul de série 3, lors de compétitions homologuées pour le classement FISF et ouvertes à tous entre le 1^{er} septembre 2018 et le 2 juin 2019, et ayant rempli cumulativement les quatre conditions suivantes :
 - a. avoir pris part au camp Scrabble & Loisirs à Ravoire (17-19 mai 2019) et participé aux championnats suisses des jeunes s'y déroulant (19 mai 2019),
 - b. avoir participé au minimum à trois compétitions ouvertes à toutes les catégories d'âge et homologuées par la FISF entre le 1^{er} septembre 2018 et le 2 juin 2019,
 - c. avoir participé au minimum à une partie « jeune » reconnue par la FSSc entre le 1^{er} septembre 2018 et le 2 juin 2019,
 - d. avoir aidé au tournoi organisé par les jeunes à Jongny (16 mars 2019).

Remarque 1 du point 1.2.2 : en cas de dépassement des quotas imposés par la FISF dans les catégories jeunes (10 cadets et 10 juniors), et sous réserve de validation par le Comité FSSc, la CJ est compétente pour constituer la liste définitive des joueurs sélectionnés parmi les joueurs sélectionnables.

Remarque 2 du point 1.2.2 : dans le cas où les quotas imposés par la FISF dans les catégories jeunes ne sont pas complètement remplis, la liste des joueurs sélectionnés est constituée de tous les joueurs sélectionnables. De plus, sous réserve de validation par le Comité FSSc, la CJ est compétente pour compléter la sélection par d'éventuels jeunes méritants n'ayant pas rempli le critère de sélection. Les raisons de leur sélection exceptionnelle devront être expliquées au cas par cas de manière transparente. En priorité, les deux caractéristiques suivantes seront prises en considération : proximité répétée du critère de sélection et progression remarquable tout au long de la saison.

Remarque 3 du point 1.2.2 : sous réserve de validation par le Comité FSSc, la CJ est compétente pour traiter des demandes éventuelles de dérogation et proposer des solutions alternatives aux conditions de sélection (a-d).

1.3. Elite classique – toutes catégories

Sont sélectionnés :

1. les 3 joueurs suisses les mieux classés au Championnat suisse de Scrabble classique (2 décembre 2018),
2. le joueur suisse le mieux classé à l'Open de Suisse de Scrabble classique (11 mai 2019) non déjà sélectionné par le Championnat suisse.

Sont considérés comme remplaçants les 2 joueurs non déjà sélectionnés les mieux classés au classement international FISF de Scrabble classique arrêté au 2 juin 2019.

2. Diffusion de la sélection et procédure

La sélection est diffusée sur le site Internet dans la semaine qui suit la date de fin de sélection et les sélectionnés et remplaçants sont avisés par courrier dans le même délai.

2.1. Désistements

Si un sélectionné ou un remplaçant sait qu'il ne participera pas à l'épreuve Elite des Championnats du monde, il doit impérativement en informer le Comité FSSc par écrit, dans un délai de 10 jours après réception du courrier annonçant sa sélection.

Remarque : Les sélectionnés de première série pour l'Elite Duplicate ne peuvent en aucun cas décliner leur sélection pour prendre part au tournoi Open Duplicate.

2.2. Remplacements (Elite Classique)

En cas de désistements, les remplaçants complètent la sélection.

2.3. Candidatures

Les candidatures sont étudiées, selon leur type, par la CCT, la CJ ou le responsable du Scrabble classique en Suisse, en collaboration avec le Comité FSSc.

Elles sont à adresser par écrit dans un délai de 10 jours après diffusion de la sélection au secrétariat de la FSSc (secretariat@fssc.ch).

3. **Aides financières**

La finance d'inscription aux épreuves Elite duplicate et classique est prise en charge par la FSSc pour tous les joueurs.

Les sélectionnés déclinant leur sélection, les remplaçants non appelés à compléter la sélection, les candidats, ainsi que tout joueur n'ayant pas effectué au moins deux activités FSSc (une pour les catégories C, J et D) avant le 30 juin 2019, ne reçoivent aucune aide financière.

3.1. Elite duplicate – catégories adultes (E, S, V, D)

Les participants à l'épreuve duplicate reçoivent une aide financière de 150 francs.

3.2. Elite duplicate – catégories jeunes (C, J)

Les participants à l'épreuve duplicate ayant satisfait le critère de sélection reçoivent une aide financière variant de la sorte :

- 1^{er} Junior et 1^{er} Cadet au classement suisse des jeunes : 100%
- 2^e Junior et 2^e Cadet au classement suisse des jeunes : 75%
- Autre Junior et autre Cadet au classement suisse des jeunes : 50%

Le 100% correspond à la prise en charge intégrale du voyage et du séjour.

Les participants à l'épreuve duplicate sélectionnés de manière exceptionnelle car méritants reçoivent une aide financière de 50%.

Les participants à l'épreuve duplicate candidats reçoivent une aide financière de 10%.

Remarque : Une fois attribuées, les aides financières ne varient plus suite à un désistement ou toute autre raison, même en cas de force majeure.

3.3. Elite classique – toutes catégories

Les participants à l'épreuve classique reçoivent une aide financière de 150 francs.

Remarque : Si un joueur est sélectionné à la fois en duplicate et en classique, il cumule les aides financières prévues par le présent règlement.

4. Cas non prévus

Le Comité FSSc se réserve le droit de trancher tout cas non prévu par le présent règlement.